

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II La paix. — III La terreur ouvrière. — IV Préliminaires d'un procès. — V M. le chanoine O'Meara. — VI Notes au sujet du nouveau code canonique (*suite*). — VII Les fêtes de la victoire. — VIII Un truc ingénieux. — IX Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 20 juillet

On annonce :

La neuvaine à sainte Anne, le mercredi 16, pour finir la veille de la fête, ou le vendredi 18, pour finir la veille de la solennité. ¹

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 20 juillet

Messe du VI dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de saint Jérôme Emilien et de sainte Marguerite; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de sainte Praxède et de saint Jérôme.

Dans les églises dédiées à saint Jacques, on anticipe au 20 la solennité de sainte Anne, pour faire celle de saint Jacques dimanche prochain, le 27 juillet.

Dans quelques autres églises, on anticipe au 21 la solennité du titulaire pour faire celle de sainte Anne le 27 juillet.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 27 juillet

La solennité des titulaires qui tombent du 21 au 26 juillet a été anticipée au 20 (excepté saint Jacques qui se fait le 27).

Titulaires de saint Jacques (du 25 juillet)

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Cathédrale et saint Jacques.

¹ L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence à cette neuvaine pour tous les fidèles, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.